

01 déc 2023 -16:15

Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 1er décembre 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Traitement des données à caractère personnel dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant le traitement des données à caractère personnel dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité.

L'avant-projet vise à fournir une base légale explicite pour le traitement de données à caractère personnel pour le SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie et la CREG pour assurer leurs missions de contrôle et de sanction dans le contexte du mécanisme de rémunération de capacité.

Pour ce faire, les modifications qui s'imposent sont apportées à la loi Électricité.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données.

Avant-projet de loi portant des modifications relatives au traitement des données à caractère personnel dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Énergie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Commandement belge de l'opération AGENOR

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le commandement belge de l'opération AGENOR.

Début 2020, à la suite de nombreux incidents dans le détroit d'Ormuz, la mission d'observation européenne *European Maritime Awareness Strait of Hormuz* (EMASOH) a été mise en place afin de garantir la liberté de navigation et de désamorcer la situation dans le golfe Persique. Le pilier maritime de cette opération a été baptisé AGENOR.

Le Conseil des ministres, sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, a accepté que la Belgique assume le commandement d'AGENOR de début décembre 2023 à début juin 2024, la Belgique fournissant le commandant et une partie de l'état-major.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Élaboration d'une politique encadrant l'utilisation de la technologie Cloud

Le Conseil des ministres souscrit à l'adoption d'une politique Cloud public et/ou souverain par les institutions fédérales.

Le Cloud est devenu un outil incontournable pour le stockage, l'accès et la gestion des données, des applications et des services via des serveurs distants. Il offre une flexibilité, une évolutivité, une efficacité et une accessibilité aux services accrues.

Il mandate la Federal Taskforce Public Cloud à fournir des recommandations en vue d'une concrétisation cohérente et sécurisée d'une politique cloud public et/ou souverain au sein des différentes institutions fédérales d'ici le 31 janvier 2024. La Federal Taskforce Public Cloud évaluera également, les aspects financiers de l'implémentation d'une politique Cloud y inclus la comparaison avec le système existant.

Le Conseil des ministres demande au secrétaire d'état à la Digitalisation de présenter ces recommandations concrètes y inclus les aspects financiers pour le 31 mars 2024.

Le Conseil des ministres charge la DG Simplification et digitalisation du SPF BOSA de la mise en œuvre des recommandations de la Federal Taskforce Public Cloud par le biais du développement d'une Cloud policy transversale pour les institutions fédérales. La mise en œuvre concrète de la Cloud policy reste de la responsabilité de chaque SPF/institution fédérale, cependant, tout écart par rapport aux lignes directrices devra être justifié selon le principe "comply or explain".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Axel Nulluy
Porte-parole
+32 472 87 74 29
axel.nulluy@michel.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2023

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2023.

La Belgique participe, à l'aide de moyens civils, aux divers efforts internationaux de prévention, de résolution, de stabilisation et de reconstruction post-confliktuelle dans des zones en crise. Le projet vise la poursuite de l'implémentation du programme de travail 2023.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Remy Esquiliche
Porte-parole (NL)
remy.esquiliche@diplobel.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Dispositions de sanctions imposées aux entreprises d'électricité et aux limites d'émission de CO2 dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à des dispositions en matière de sanctions imposées aux entreprises d'électricité et aux limites d'émission de CO2 dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité.

L'avant-projet vise à apporter des modifications notamment à la loi Électricité et à la loi relative aux sanctions pénales et administratives concernant les infractions à certaines dispositions de la loi relative à l'organisation du marché de l'électricité.

Un autre avant-projet prévoit la possibilité pour la Direction générale de l'Énergie de consulter les acteurs représentatifs du marché de l'électricité et de demander toute information pertinente dans le cadre des missions de monitoring.

Dans ce contexte, il est prévu que dans le cas où l'entreprise d'électricité ne fournit pas ces informations ou refuse de les fournir, l'exercice du contrôle, la recherche et la constatation des infractions ainsi que la poursuite des infractions, les procédures de transaction, les poursuites administratives et les poursuites pénales s'effectuent conformément à l'article 4 de la loi Sanctions.

Par ailleurs, des modifications sont apportées aux dispositions relatives aux limites d'émission de CO2 et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en vue de ramener les émissions nettes à zéro ou de parvenir à des émissions négatives d'ici 2050 au plus tard dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité.

L'avant-projet est transmis au Comité de concertation en vue de la concertation avec les régions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Adaptation de la composition du Comité consultatif et du Comité de transparence de l'AFMPS

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant modification de la composition du Comité consultatif et du Comité de transparence de l'Agence fédérale pour les médicaments et les produits de santé (AFMPS).

Des représentants de la *Belgian Association of the Consumer Healthcare Industry*, de la *Belgian Association of Research Ethics Committees*, du Collège intermutualiste national et de l'Association belge de recherche et d'expertise pour les organisations de consommateurs rejoignent le Comité consultatif. Cette dernière remplace le Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs (CRIOC), qui a été supprimé depuis.

Le projet modifie en outre les modalités du mandat du représentant du ministre de la Santé publique au sein du Comité de transparence.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Modalités de paiement de la rente de monopole dont la Loterie nationale est redevable à l'Etat pour 2023

Sur proposition du ministre chargé de la Loterie nationale Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les modalités de paiement de la rente de monopole dont la Loterie nationale est redevable au budget de l'Etat pour l'année 2023.

Le projet fixe les modalités pratiques relatives au paiement des 145 millions d'euros dont la Loterie nationale est redevable à l'Etat pour 2023.

La Loterie nationale s'engage à payer la rente de monopole une seule fois dans le courant du mois de décembre de l'exercice pour lequel la rente est due, pour autant que l'arrêté royal fixant le montant et les modalités de paiement de la rente de monopole dont la Loterie nationale est redevable au budget de l'Etat ait été publié au Moniteur belge.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal fixant les modalités de paiement de la rente de monopole dont la Loterie nationale est redevable au budget de l'Etat pour l'année 2023

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Attribution de missions à l'Administration générale de la trésorerie

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal désignant l'Administration générale de la trésorerie compétente concernant les missions dans le cadre des mesures restrictives en matière financière.

Cette administration exerce déjà certaines missions assignées aux autorités compétentes des États membres selon les termes de dispositions européennes. Le projet vise à ancrer juridiquement cette compétence et désigne l'Administration générale de la trésorerie comme autorité compétente pour les missions qui lui sont attribuées par les dispositions européennes dans le cadre des mesures restrictives en matière financière.

Le projet d'arrêté royal met par ailleurs en œuvre les dispositions européennes relatives aux mesures restrictives en ce qui concerne la désignation de l'autorité compétente pour les missions dans le cadre des mesures restrictives en matière financière.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal désignant l'autorité compétente concernant les missions dans le cadre des mesures restrictives en matière financière, conformément à l'article 2 de la loi du 13 mai 2003 relative à la mise en œuvre des mesures restrictives adoptées par le Conseil de l'Union européenne à l'encontre d'Etats, de certaines personnes et entités

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à [Conseil des ministres du 1er décembre 2023](#)

Cadre organique du personnel judiciaire

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le cadre des secrétaires des parquets et des membres du personnel des greffes et des secrétariats de parquet près des cours et tribunaux.

Le projet concerne la modification du cadre organique du personnel judiciaire dans les différents greffes et secrétariats de parquet.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Marché public pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à l'achat de vêtements chimique, biologique, radiologique ou nucléaire (CBRN), de gants et de surchaussures CBRN, de masques à gaz et d'accessoires.

Ce marché sera passé via une participation internationale dans le cadre de la *NATO Support and Procurement Agency* (NSPA).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Marché public relatif à des formations de secourisme en milieu professionnel

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public en faveur de la direction générale Recrutement et Développement du SPF BOSA et des organisations fédérales qui participent au marché.

Il s'agit d'un accord-cadre qui porte sur la réalisation d'une formation de base (en ce compris un test) et d'une formation de recyclage pour le secourisme en milieu professionnel, qui sera donnée en français, en néerlandais et en allemand à l'intention des agents fédéraux (niveaux A, B, C et D).

Le marché sera passé via une procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Accord de coopération avec la Communauté germanophone sur les auteurs d'infractions à caractère sexuel

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un projet d'accord de coopération avec la Communauté germanophone relatif à la guidance et au traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel.

L'accompagnement et le traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel sont des compétences mixtes, partagées entre l'État fédéral, les communautés et les régions.

Le projet d'accord de coopération entend parvenir à une coopération structurelle entre les différents niveaux de pouvoir afin de promouvoir l'insertion/la réinsertion dans la société, le bien-être et la santé des auteurs d'infractions à caractère sexuel, de même que d'assurer leur accompagnement.

Un avant-projet de loi portant exécution de l'accord de coopération a également été approuvé.

Le projet d'accord de coopération est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Collège des procureurs généraux. Il sera également soumis au Comité de concertation. Le projet d'accord de coopération et l'avant-projet de loi sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Aide financière pour le recrutement de personnel pour l'accompagnement de mesures judiciaires

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal en vue de l'octroi de subsides pour le recrutement de personnel civil chargé de l'accompagnement de mesures judiciaires pour l'année 2023.

Les projets concernés sont liés à l'encadrement de peines de travail et de travaux d'intérêt général ou le suivi de thérapies ou formations.

En termes d'emploi, il s'agit de 174,5 équivalents temps plein pour un montant global de 9.134.289 euros.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Régie des bâtiments : location de locaux et de racks pour le Registre national

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a pris acte de la prolongation de la mise à disposition d'espace dans le Centre de données Up-Site à Bruxelles pour les besoins du Registre national.

Concrètement, il s'agit de la conclusion, à partir du 1er janvier 2023, d'une nouvelle convention d'une durée de trois ans avec l'asbl Smals pour l'hébergement des serveurs de sauvegarde du Registre national et la mise à disposition d'un bureau dans le centre de données Up-Site.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Axel Nulluy
Porte-parole
+32 472 87 74 29
axel.nulluy@michel.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à [Conseil des ministres du 1er décembre 2023](#)

Conditions de nomination des greffiers du Conseil du contentieux des étrangers

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui modifie les conditions de nomination des greffiers du Conseil du contentieux des étrangers ainsi que les conditions auxquelles doivent satisfaire les candidats au mandat de greffier en chef.

Procédure et conditions de nomination des greffiers :

La procédure de nomination des candidats greffiers est modifiée afin de la rendre plus efficace. Le travail des greffiers étant devenu plus complexe, juridique et exigeant, il est nécessaire de rendre plus attractif le mandat de greffier pour les juristes. L'exigence de cinq ans d'expérience utile en plus d'un diplôme de droit s'avère être un obstacle pour attirer les juristes à cette fonction. L'avant-projet supprime dès lors l'exigence de la justification d'une expérience de cinq ans pour les titulaires d'un doctorat, d'une licence ou d'un master en droit.

Nomination du greffier en chef :

L'avant-projet vise également à permettre aux collaborateurs occupant un emploi de niveau A dans la fonction publique fédérale d'accéder au mandat de greffier en chef. Comme indiqué ci-avant, le travail du greffe et, par conséquent, l'exercice du mandat de greffier en chef, est devenu plus complexe, juridique et exigeant. Cette évolution, conjuguée à l'augmentation du nombre de dossiers, a entraîné une hausse du personnel administratif du greffe.

Le bon exercice du mandat de greffier en chef requiert une parfaite connaissance du Conseil du contentieux des étrangers, de ses procédures et de ses processus de travail, ainsi que d'excellentes compétences en matière d'organisation et d'encadrement.

Les conditions actuelles de l'exercice du mandat de greffier en chef excluent un groupe de collaborateurs du Conseil du contentieux des étrangers qui dispose de ces connaissances et compétences, comme par exemple le personnel administratif d'encadrement du greffe de niveau A, les attachés juristes de niveau A, ainsi que les coordinateurs des chambres, lesquels travaillent au Conseil du contentieux des étrangers depuis de nombreuses années et encadrent déjà des groupes de collaborateurs. L'ouverture du mandat de greffier en chef à tous les collaborateurs de niveau A dans la fonction publique fédérale, sous certaines conditions, tend à combler cette lacune.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne la nomination du greffier en chef et des greffiers du Conseil du contentieux des étrangers

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Modification de la loi relative à l'intégrateur de services fédéral

Sur proposition du secrétaire d'État à la Digitalisation Mathieu Michel, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la législation relative à l'intégrateur de services fédéral.

L'avant-projet apporte un certain nombre de modifications à la loi relative à la création et à l'organisation d'un intégrateur de services fédéral. Celles-ci tiennent compte, entre autres, des modifications apportées à d'autres législations ou de nouvelles législations, tant européennes que fédérales, qui ont une influence en la matière. Elles apportent des améliorations découlant de la pratique et des enseignements qui en ont été tirés. Les affinements de certaines dispositions sont basés sur les services demandés par les services publics, les citoyens et les entreprises.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Axel Nulluy
Porte-parole
+32 472 87 74 29
axel.nulluy@michel.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Fedasil : prolongation et extension du travail intérimaire

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a approuvé la deuxième prolongation et l'extension de l'intérim à Fedasil.

Il s'agit de la deuxième prolongation et l'extension de l'intérim hors des contours du contrat-cadre du SPF BOSA en cas de besoins aigus, pour une période de six mois avec entrée en vigueur le 1er novembre 2023

La prolongation et l'extension actuelles visent à assurer la continuité du service et à couvrir les remplacements en cas d'absence. Cela s'appliquera aux centres et au siège de Fedasil. L'extension est contenue dans le fait qu'il est proposé que le travail intérimaire puisse également être utilisé pour remplacer les absences et s'applique également au siège de Fedasil.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Financement additionnel pour le programme alimentaire humanitaire Grain from Ukraine

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo et de la ministre de la Coopération au développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la libération d'un financement additionnel pour le transport de céréales par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial.

Grain from Ukraine est un programme alimentaire humanitaire lancé en novembre 2022 par le président de l'Ukraine. L'objectif de cette initiative est de collaborer avec des pays partenaires et des partenaires privés afin de fournir des céréales ukrainiennes à des pays des continents africain et asiatique où sévissent la malnutrition et la faim extrême. En 2022, la ministre de la Coopération au développement a approuvé une première subvention de 10 millions d'euros pour cette initiative.

Pour 2023, un nouveau montant de 10 millions d'euros sera débloqué depuis la provision interdépartementale « Ukraine ».

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

Caroline Gennez, ministre de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 206 95 00
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans
Porte-parole
+32 494 91 45 97
rebecca.castermans@diplobel.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Financement de l'opération de retour après le coup d'État au Niger

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les dépenses relatives à l'opération de retour des Belges et ayants droit après le coup d'État au Niger.

Le Niger a été le théâtre d'un coup d'État dans la semaine du 24 juillet 2023. Début août, ce sont quelque 90 Belges et ayants droit qui ont été ramenés par des vols français, un vol américain en transit et un vol espagnol.

Dans un second temps, quelques 130 Belges, citoyens européens et ayants droit ont été sortis du Niger par vols militaires belges.

Un montant total de 109.467,26 euros de la provision interdépartementale sera affecté au financement des frais exposés pour le retour et le renforcement des ambassades belges dans le cadre de cette opération.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Remy Esquiliche
Porte-parole (NL)
remy.esquiliche@diplobel.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à [Conseil des ministres du 1er décembre 2023](#)

Exécution de l'accord social pour le secteur public fédéral de la santé

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant exécution de l'accord social pour le secteur public fédéral de la santé.

L'avant-projet de loi met en œuvre l'accord social unanime conclu en ce qui concerne le secteur public fédéral de la santé entre la délégation de l'autorité fédérale et les organisations syndicales représentatives. Cet accord a été officiellement ratifié dans le protocole n° 233/6 relatif aux négociations menées le 13 octobre 2022 au sein du comité commun à l'ensemble des services publics.

L'avant-projet introduit trois mesures qualitatives dans le domaine de l'organisation du travail, qui visent à rendre le travail dans le secteur public fédéral des soins de santé viable et durable, améliorant ainsi son attractivité. Plus précisément, il s'agit de :

- un droit pour certains travailleurs âgés de demander à ne pas être occupés dans le cadre d'un régime de travail comprenant des prestations de nuit, à l'instar de ce qui est prévu dans le secteur privé par la convention collective n° 46
- un dispositif permettant aux travailleurs à temps partiel et aux travailleurs sous contrat à durée déterminée de se voir attribuer en priorité des emplois à temps plein ou des emplois comportant un plus grand nombre d'heures de travail
- la possibilité, dans des circonstances très exceptionnelles, de réduire la période de repos entre deux prestations de travail consécutives à minimum 9 heures lorsqu'une prestation du soir est immédiatement suivi d'une prestation du matin, et uniquement à la demande d'une des parties et avec l'accord de l'autre

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Contribution pour la sûreté nucléaire en Ukraine

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une contribution financière destinée à garantir la sûreté nucléaire en Ukraine via l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Les hostilités à proximité des installations nucléaires menacent la sécurité et la sûreté nucléaire en Ukraine. Un incident nucléaire aurait un impact transfrontalier, avec des conséquences possibles même pour la Belgique.

L'AIEA fournit des équipements de protection et une expertise technique à l'Ukraine et assure une présence permanente dans les cinq centrales nucléaires du pays. Une attention particulière est accordée à la centrale nucléaire de Zaporijjia, la plus grande centrale nucléaire d'Europe, actuellement occupée par la Russie. La contribution belge de deux millions vise à éviter un incident nucléaire qui aurait un impact radiologique en Ukraine et au-delà de ses frontières.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Remy Esquiliche
Porte-parole (NL)
remy.esquiliche@diplobel.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Aide humanitaire à destination de la population civile de Gaza

Sur proposition de la ministre de la Coopération au développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la libération de moyens additionnels pour l'aide humanitaire à destination de la population civile de Gaza.

Ce financement additionnel de deux millions d'euros sera utilisé pour atténuer les effets du conflit sur les populations civiles, à travers le financement des activités de la *United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East* (UNRWA).

L'UNRWA joue un rôle majeur de stabilisateur à Gaza. Avant le début de la crise l'UNRWA fournissait une aide alimentaire à 1,2 million de réfugiés à Gaza, maintenant 284 écoles primaires et 22 centres de santé ouverts et fournissait une aide au logement d'urgence après les escalades et les bombardements à plus de 7.000 familles. Depuis le 7 octobre, l'UNRWA répond aux besoins humanitaires urgents de plus de 1,6 million de Gazaouis.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Caroline Gennez, ministre de la Coopération eu
développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 206 95 00
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans
Porte-parole
+32 494 91 45 97
rebecca.castermans@diplobel.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Prolongation de la date d'émission de la prime pouvoir d'achat

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandembroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à prolonger jusqu'au 31 mars 2024 la date d'émission de la prime pouvoir d'achat.

L'arrêté royal du 23 avril 2023 concernant la prime pouvoir d'achat ouvre la possibilité pour les entreprises qui ont obtenu de bons résultats pendant la crise de procéder, à partir du 1er juin 2023, à l'octroi d'une prime pouvoir d'achat unique exonérée de cotisations de sécurité sociale.

L'objectif du projet d'arrêté royal est de prolonger, jusqu'au 31 mars 2024, la date d'émission de la prime pouvoir d'achat pour autant que le droit à la prime pouvoir d'achat naisse avant le 1er janvier 2024. Il s'agit de la même adaptation que celle introduite il y a deux ans pour la prime corona par l'arrêté royal du 19 décembre 2021. Les secrétariat sociaux et les partenaires sociaux ont fait savoir que la même prolongation de la prime pouvoir d'achat est nécessaire.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 19quinquies de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, concernant la prime pouvoir d'achat

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Marché public pour le SPF Stratégie et Appui

Sur proposition de la secrétaire d'Etat au Budget Alexia Bertrand, le Conseil des ministres prend acte du lancement d'une procédure négociée avec la firme SAP dans le but d'assurer la continuité de la gestion des services "Finance/Fedcom-as-a-Service" (FaaS) de la Direction générale Comptable fédéral et Procurement pour la Régie des bâtiments.

Considérant que la non-attribution du marché mettrait en péril la continuité des services et que, par conséquent, le SPF Stratégie et Appui ne serait pas en mesure de remplir ses obligations opérationnelles et légales, le Conseil des ministres décide d'approuver l'engagement budgétaire nécessaire pour couvrir la prolongation tacite du contrat actuel pour une durée de douze mois. Cette commande est budgétairement neutre car les montants demandés auraient dû servir pour la prolongation normale du contrat en cours.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à [Conseil des ministres du 1er décembre 2023](#)

Informations relatives à l'impact environnemental de la livraison de colis - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de la Poste Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal visant à améliorer les informations fournies en matière d'impact environnemental de la livraison de colis.

Les dernières années ont été marquées par le développement exponentiel des services de livraison de colis, avec un impact considérable sur l'environnement. Afin de limiter l'impact environnemental de la distribution des colis, les informations à destination des utilisateurs des services postaux doivent être améliorées afin d'accroître leur prise de conscience de cette problématique et de leur permettre d'ainsi adapter leur choix de produits.

Dans ce contexte, le projet d'arrêté royal, adapté à l'avis du Conseil d'État, poursuit les objectifs suivants :

- fournir aux utilisateurs des informations précises sur l'impact environnemental généré par les différentes modalités de livraison de colis qui sont proposées
- fournir à l'IBPT et aux autorités publiques des informations actuelles permettant de suivre l'évolution de la problématique
- soutenir les initiatives existantes tout en encourageant la diffusion des bonnes pratiques auprès des prestataires de services postaux, afin de positionner la Belgique comme un État membre modèle en matière de livraison durable des colis

Par ailleurs, la promotion d'un service postal durable constitue un objectif légitime pour lequel les opérateurs peuvent se voir imposer des mesures sous la forme d'exigences essentielles, conformément à la loi du 26 janvier 2018 relative aux services postaux.

Ce projet d'arrêté royal s'applique aux opérateurs postaux qui emploient plus de 250 personnes.

Le projet est soumis à la signature du Roi et sera ensuite publié au Moniteur belge. L'arrêté royal entrera en vigueur 10 jours après sa publication.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 14 mars 2022 relatif aux services postaux en matière d'information environnementale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à [Conseil des ministres du 1er décembre 2023](#)

Secteurs fédéraux de la santé : soutien au personnel de soins et aux projets de formation et projets pilotes

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour l'année 2024, des interventions financières aux secteurs fédéraux de la santé dans le coût du soutien au personnel de soins, de projets de formation et de projets pilotes.

Il s'agit d'un projet d'arrêté royal qui prolonge et étend des interventions financières uniques aux secteurs fédéraux de la santé dans le cadre de mesures prises par le gouvernement pour augmenter l'afflux et la rétention dans la profession et faire en sorte que le travail reste réalisable et satisfaisant dans les soins de santé.

Soutien au personnel de soins :

Plusieurs témoignages indiquent que les praticiens de l'art infirmier quittent les soins de santé parce que la pression est trop élevée et parce qu'ils sont insuffisamment au contact direct du patient, notamment en raison de tâches administratives ou logistiques qui absorbent leur temps. En déléguant certaines de ces tâches, par exemple à un support aux soins, davantage de temps est libéré pour un contact direct avec les patients ou pour dispenser des soins infirmiers efficaces et cela conduit ainsi à une satisfaction accrue au travail et à des soins de meilleure qualité pour le patient. Un montant de 21 millions d'euros, imputé au budget de 2023, est libéré pour la poursuite de cette mesure de soutien au personnel de soins en 2024.

Renforcement structurel des projets de formation :

Il s'agit de projets de formation en art infirmier ou d'aide-soignant.e prévus dans des conventions collectives ou des protocoles d'accord (il s'agit entre autre de « #ChoisislesSoins » et « Accès B »). Un montant de 23 millions d'euros, imputé au budget de 2023, est libéré pour la poursuite du soutien supplémentaire à ces projets de formation en 2024.

Projets pilotes dans les institutions des secteurs fédéraux des soins pour la mise en place des trajets « (de) Nouveau à bord » :

Afin d'offrir un bon départ aux nouveaux collaborateurs ou aux collègues qui recommencent à travailler au sein d'une équipe après une longue absence, il est conseillé de les accompagner dans cette (re)prise de fonction pour qu'ils se sentent bien accueillis et participent plus rapidement à toutes les facettes du travail. Un tel accompagnement garantit une intégration et une transition plus harmonieuses vers la pratique. Globalement, il s'agit d'une mesure d'attractivité tant pour les débutants que pour les collaborateurs en place. Un budget de 7 millions d'euros, imputé au budget de 2023, est libéré pour la

réalisation de projets pilotes au sein des institutions des secteurs fédéraux de la santé qui demandent à mettre en place un tel trajet « (de) Nouveau à bord » en 2024. L'intervention doit permettre le remplacement des heures consacrées à l'accompagnement (et les formations éventuelles dans ce contexte) et à une éventuelle mise en place de trajets de formation pour les candidats-accompagnants afin que l'accompagnement puisse se dérouler de manière qualitative.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Extension des mesures d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile à Bruxelles

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'extension de mesures de soutien pour l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile dans la région de Bruxelles-Capitale.

L'afflux croissant de demandeurs d'asile en Belgique met fortement sous tension les capacités d'hébergement et d'accompagnement socio-médical de Fedasil. C'est pourquoi l'agence a conclu en décembre 2022 une convention d'accueil avec le Service public régional bruxellois (SPRB) en vue du cofinancement de l'aide humanitaire organisée par la Région bruxelloise. Un financement de 1 200 places humanitaires et une décision du Conseil des ministres du 16 juin 2023 ont permis de porter ce nombre à 1 500.

Malgré ces accords, le nombre de places reste insuffisant par rapport au nombre de personnes dans l'attente d'une place dans le réseau Fedasil. Pour remédier à la situation, les mesures suivantes sont prises :

- extension de la capacité prévue dans la convention avec le SPRB via 500 places tampons et financement annuel complémentaire de Fedasil pour ces places pendant la durée de validité de la convention, pour un total de 2 000 places

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Nomination de membres du Collège de résolution de la Banque nationale de Belgique

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à nommer quatre membres du Collège de résolution de la Banque nationale de Belgique (BNB).

Le Collège de résolution est l'organe de la BNB auquel on a confié la compétence d'appliquer les instruments et pouvoirs de résolution et d'exercer les compétences d'autorité de résolution nationale, conformément à la loi fixant le statut organique de la BNB.

Parmi les membres de ce collège, quatre membres sont désignés par le Roi par arrêté délibéré en Conseil des ministres et qui sont nommés en raison de leur compétences spécifiques sur le plan des activités bancaires et de l'analyse financière.

Le projet vise à renouveler le mandat de deux membres (Veerle Colaert et Bénédicte Inghels) et à nommer deux nouveaux membres (Hans D'Hondt et Jan Cerfontaine). Ces quatre membres sont nommés pour une période de quatre ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Opérations B-FAST en Libye et à Gaza

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les dépenses du SPF Affaires étrangères pour les missions B-FAST en Libye et à Gaza. Les dépenses seront couvertes par des droits de tirage sur la provision interdépartementale.

Le 10 septembre 2023, la Libye a été touchée par la tempête Daniel, qui a provoqué la destruction de deux barrages et des inondations massives. Outre les importants dégâts matériels, plus de 5.000 personnes ont perdu la vie et plus de 9.000 ont été déplacées.

À la suite de l'activation du mécanisme européen de la protection civile (UCPM), la Belgique a décidé de donner, via B-FAST, 3.900 kits d'hygiène, 500 shelter tool kits, 700 sacs de couchage et 240 tentes « famille » pour un montant total de 145.300 euros.

À la suite de la crise au Moyen-Orient, la Belgique a décidé d'envoyer 760 tentes, 4.300 sacs de couchage et 3.100 kits d'hygiène à la population de Gaza par le biais de la coordination européenne pour un montant total de 338.700 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Remy Esquiliche
Porte-parole (NL)
remy.esquiliche@diplobel.fed.be